



Ecole privée Saint Joseph

5, rue de la Sablière

85230 Saint Urbain

Tél : 02.51.68.83.54

Mail: ecoleprivee-sturbain@orange.fr

Site internet :

<http://sainturbain-saintjoseph.fr>

BULLETIN D'INFORMATIONS N°2

18 Septembre 2020

L'ensemble de la communauté éducative espère que la rentrée s'est bien passée pour chacun et que cette nouvelle année scolaire verra l'épanouissement de tous.

L'équipe éducative et les associations de parents se tiennent à la disposition des familles pour échanger sur ce qui se vit à l'école.

1- Protocole sanitaire Covid-19 :

Que faire en cas de toux ou de rhume chez mon enfant ?

Que se passe-t-il si un membre de la famille présente des symptômes de la COVID-19 ?

Voici quelques réponses qui pourront vous aider. Elles sont issues du document [Foire Aux Questions du ministère de l'Education Nationale](#).

Quelles sont les précautions à prendre avant de conduire son enfant à l'école ?

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Il leur est demandé de prendre les précautions suivantes avant de conduire leurs enfants à l'école :

- Surveiller l'apparition de symptômes chez leurs enfants notamment par la prise de température avant le départ pour l'école ;
- En cas de symptômes évocateurs du Covid-19 ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école et les parents prennent avis auprès du médecin traitant qui décide des mesures à prendre ;
- Ne pas conduire à l'école les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ;
- Informer le directeur d'école ou le chef d'établissement s'ils ne conduisent pas leur(s) enfant(s) à l'école en précisant la raison ;
- Avoir une hygiène stricte des mains comprenant le lavage au départ et au retour à la maison.

Il est essentiel que les parents informent immédiatement l'école ou l'établissement scolaire si l'élève ou un autre membre du foyer est atteint de la Covid-19, ou encore s'ils ont été identifiés contacts à risque. Un défaut d'information rapide ne permettrait pas de repérer et interrompre les chaînes de transmission dans l'espace scolaire.

MON ENFANT EST MALADE

(fièvre supérieure 38°, toux, diarrhée, vomissements...)



LA RÈGLE D'OR : Je ne le mets pas en collectivité

IL A MOINS DE 6 ANS

Et son état n'est pas inquiétant

Les symptômes durent moins de 3 jours

La fièvre ou les symptômes persistent

Au bout de 3 jours

IL A PLUS DE 6 ANS

Sans délai

TOUT ÂGE

Il est cas contact Covid+
Il a un comportement inhabituel,
et/ou une fièvre mal tolérée

Sans délai

**Je consulte un médecin
ou prends un avis médical**

Je lui signale si un adulte de l'entourage proche est malade ou a une PCR positive



Un autre diagnostic est posé
et/ou le médecin ne prescrit
pas de test PCR



Le médecin prescrit
un test PCR

Résultat -

Résultat +

Mon enfant peut retourner
en collectivité dès qu'il n'est
plus malade.
Résultat PCR et certificat de non
contagion non nécessaires.



L'accueil de mon enfant est suspendu le temps
défini par le médecin (7 jours).
S'il n'est plus malade, le retour en collectivité
est possible après le 7^e jour.
PCR de contrôle et certificat médical non nécessaires.

mpedia.
spécialiste de l'enfant

Pour des parents bien informés.

09/09/2020 - Source : Sociétés savantes de pédiatrie

2- Projet pédagogique:

Cette année, nous terminons notre travail autour des **langages (oral et écrit)**, en particulier sur l'acquisition de vocabulaire. Nous poursuivons la mise en place d'un porte-vues « Lexique », qui permettra de garder une trace des apprentissages réalisés dans ce domaine et qui vous permettra de réinvestir les mots vus en classe à la maison.

De plus, nous avons choisi pour cette année scolaire de travailler sur **la protection de l'environnement et la découverte de la commune de St Urbain.**



3- Activité Piscine:

Voici les séances de piscine prévues pour cette année 2020.2020. Les horaires ont été légèrement modifiés par rapport à l'année dernière car les classes ne doivent pas se croiser dans les vestiaires.

Premier trimestre : 11 séances du 11 septembre au 4 décembre

CM1-CM2	Vendredi de 14h40 à 16h30 Dates : 11/09 – 18/09 -26/09-02/10 – 09/10 – 16/10 06/11-13/11 – 20/11 – 27/11 - 04/12
---------	--

Deuxième trimestre : 11 séances du 7 décembre au 19 mars

GS-CP	Lundi de 14h40 à 16h30 Dates : 07/12 – 14/12 – 04/01-11/01 – 18/01 25/01 – 01/02-08/02 – 15/02 – 08/03 - 15/03
CE1-CE2	Jeudi de 10h10 à 12h Dates :10/12 – 17/12 – 07/01-14/01 – 21/01 28/01 - 04/02-11/02 – 18/02 – 11/03 - 18/03
CP-CE1	Vendredi de 14h40 à 16h30 Dates : 11/12 – 18/12 – 08/01-15/01 – 22/01 29/01- 05/02 – 12/02- 19/02 – 12/03 – 19/03



**Nous aurons besoin de parents pour nous accompagner dans cette activité.*

4- Activités Pédagogiques Complémentaires:

Les Activités Pédagogiques Complémentaires ont repris depuis le lundi 14 septembre. Elles concernent des activités d'accompagnement personnalisé centrées sur la lecture et les savoirs fondamentaux.

Elles ont lieu pendant le temps du midi, pour les élèves qui mangent au restaurant scolaire, de 12h05 à 12h35 ou de 13h05 à 13h35, selon les classes. Les parents seront informés de cette prise en charge si leur enfant est concerné de façon régulière.

Pour les élèves qui déjeunent chez eux, ces activités pourront être organisées le lundi soir après la classe, de 16h45 à 17h15, les parents concernés recevront une information.

5- Sécurité à l'école:

La menace terroriste impose toujours un renforcement des mesures de sécurité dans les établissements scolaires. La sécurité et la vigilance sont l'affaire de tous.

Quelques règles :

- Nous vous demandons de ne pas vous attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de vos enfants.
- Tout comportement ou objet suspect est signalé.
- Un adulte de l'école est présent à l'entrée ou sur la cour pour assurer l'accueil des élèves.
- Un contrôle visuel des sacs des adultes peut être effectué.
- L'identité des personnes extérieures à l'école est relevée dans le respect de la législation en vigueur.

Un exercice de confinement est prévu le jeudi 24 septembre 2020. Cet exercice, ainsi que ceux concernant la sécurité incendie, doivent permettre aux enfants d'acquiescer de bons gestes en fonction des risques encourus et de réagir calmement. Les attitudes à adopter sont expliquées en classe et adaptées en fonction de l'âge des enfants.

6- Paiement scolarité et garderie:

Le prélèvement des rétributions et des frais de garderie, pour les familles qui ont choisi ce mode de paiement, se fera le 10 de chaque mois, d'octobre 2020 à juillet 2021.

Pour le règlement des frais de garderie, le fonctionnement reste pour le moment inchangé à celui de l'année dernière, l'installation du nouveau logiciel n'étant pas encore finalisée.

7- Vente de jus de pommes par l'OGEC:

L'OGEC propose une vente de jus de pommes.
La distribution de fera le:

Vendredi 16 Octobre 2020 de 16h30 à 18h00

Au local de l'OGEC derrière l'ancienne Mairie.

Si vous souhaitez passer commande veuillez compléter le coupon réponse (dans le cahier de liaison) et le retourner à l'école, accompagné du règlement (Espèces ou chèque à l'ordre de l'Ogec).

Prévoir vos propres cabas, cartons ou tout autre contenant pour récupérer votre commande.

Merci à tous pour votre participation.

